

TABLEAU DES MESURES D'AIDE GOUVERNEMENTALES POUR L'EMPLOI ET L'APPRENTISSAGE

Soutien et relance des clubs



AVRIL 2021

POUR QUI ?	QUELLE MESURE ?	DESCRIPTION	MONTANT DES AIDES	OÙ DÉPOSER SA DEMANDE ?	PLUS D'INFOS
Tous les clubs	Aide à l'emploi ANS	Emplois s'inscrivant dans le développement des pratiques sportives sur les territoires et respectant les orientations définies par l'Agence Nationale du Sport. Contact auprès des référents régionaux ou départementaux emploi des DRAJES et DSDEN.	Jusqu'à 12 000€ par an sur 3 années	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/	Agence nationale du Sport agencedusport.fr
	#1jeune1solution	De nombreuses aides ponctuelles ou pluriannuelles sont possibles selon le contrat proposé pour soutenir la création d'emplois dans les associations sportives pour des jeunes de moins de 25 ans.	Jusqu'à 10 000€ par an sur 2 années	https://www.1jeune1solution.gouv.fr/ https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/emplois-jeunes-sport	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login
	Service civique	5 000 missions consacrées au sport pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.	- Aide de l'État aux jeunes : 473€ nets par mois - Aide de la structure aux jeunes : 107€ par mois - Aide de l'État à la structure sans but lucratif : 100€ par mois	https://www.service-civique.gouv.fr/	
	Aide à l'apprentissage sport	Aide à l'apprentissage spécifique au champs du sport disponible via l'Agence Nationale du Sport et instruite par les DRAJES / DSDEN. Si l'aide exceptionnelle du dispositif de droit commun d'aide à l'apprentissage est renouvelé, les demandes seront orientées vers ce dispositif.	6 000€/an	Contactez les DRAJES / DSDEN de votre territoire	Agence nationale du Sport agencedusport.fr
	Aide à l'apprentissage (droit commun)	Un dispositif d'aide à l'apprentissage existe pour les employeurs qui embauche un apprenti. Une aide exceptionnelle comprise entre 5 000€ et 8 000€ est disponible à date.	- 4 125€ la première année - 2 000€ la deuxième année - 1 200€ les troisième et quatrième années	—	Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage - professionnels service-public.fr
Jeunes de 16 à 25 ans	Dispositif SESAME	Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion. Il a pour but d'offrir un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.	—	—	SESAME - sports.gouv.fr